

Indemnités d'occupation

Par **mep13**, le **12/03/2019** à **17:39**

Bonjour,

Mon ex conjoint avec qui nous étions propriétaires à 50% chacun, est parti en 11/2013 de la maison.

Nous n'étions pas marié, nous avons vendu la maison fin 2014 et j'ai du en partir au mois de mai 2014 suite changement de serrure de sa part.

Aujourd'hui il m'envoi une lettre recommandée me demander de lui régler des indemnités d'occupation de novembre 2013 à mai 2014 car je vivais dans la maison avec notre petite fille suite à son départ, faisant estimer le bien à 800e par des agences immobilières alors qu'il n'en ai plus le propriétaire depuis presque 5 ans.

Pendant ce laps de temps, j'ai payé + que lui, échéance de prêt et charges comprises.

Il me menace de faire appel à une jurisprudence et m'assigner à payer.

As t il le droit ? Et peut il obtenir gain de cause ?

Je vous remercie d'avance.

Cordialement